

# ISRAËL-PALESTINE, LE JOUR D'APRÈS

## UN CHEMIN VERS LA PAIX MINÉ D'OBSTACLES



*Nous avons entendu de nombreuses promesses auparavant [...] tout ce que nous voulons, c'est préserver notre dignité.”*

JATTAR, HABITANT DE GAZA  
(témoignage recueilli par Le Monde en octobre 2025)

Le 10 octobre 2025, un nouveau cessez-le-feu est entré en vigueur à Gaza, censé mettre fin à deux ans de génocide dans l'enclave. Cette trêve s'inscrit dans un plan en vingt points publié par la Maison-Blanche quelques jours plus tôt, et présenté comme une feuille de route vers une sortie définitive de la guerre. La France, l'UE<sup>1</sup> et une grande partie de la communauté internationale se sont empressées de féliciter ce plan, et d'affirmer un soutien total à sa mise en œuvre.

Pourtant, si **la fin du génocide, la libération des otages et la paix sont évidemment cruciaux, force est de constater que « l'initiative Trump » est taillée sur mesure pour le gouvernement israélien, et entérine le détricotage des normes minimales du droit international humanitaire.** Elle acte aussi le maintien de l'armée israélienne et l'interdiction d'accès des Palestiniens dans environ 50% de l'enclave. Pour le CCFD-Terre Solidaire, sur le moyen et long terme, ce plan ne garantit ainsi en aucune manière les conditions nécessaires pour permettre une paix durable.

**De plus, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté, en novembre 2025, la résolution 2308 déposée par les Etats-Unis. Celle-ci officialise la mise en place du plan Trump et la mise en place d'une « force internationale de stabilisation »,** mettant sous tutelle les Palestiniens de Gaza et détruisant tout espoir d'auto-détermination dans le futur.

De leur côté, la France et l'Arabie Saoudite ont lancé une contre-proposition pour l'avenir de Gaza, **ayant abouti à la Déclaration de New-York (adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en août 2025).** Ce texte affirme vouloir relancer la solution à deux Etats et mettre fin à la guerre à Gaza, mais reste centré sur des considérations sécuritaires plus que sur la justice pour le peuple palestinien.

Enfin, **la trêve fragile ne doit pas faire oublier l'étendue des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par les différentes parties, notamment le gouvernement israélien, à Gaza comme en Cisjordanie.** La fin de l'impunité est une condition sine qua non pour une paix juste et durable, et la France doit tout faire pour s'engager dans cette voie.

## DÉCRYPTAGE D'INITIATIVES QUI LAISSENT ENTREVOIR UNE PAIX MINÉE D'OBSTACLES.



**68 000+**

**GAZAQUIS TUÉS PAR L'ARMÉE ISRAËLIENNE DEPUIS LE DÉBUT DU GÉNOCIDE**



**61 M+**

**DE TONNES DE DÉBRIS JONCHENT GAZA**



**1,9M+**

**DE DÉPLACÉS FORCÉS**



**LE HAMAS N'A TOUJOURS PAS RESTITUÉ L'ENSEMBLE DES CORPS DES OTAGE**

# UN CESSEZ-LE-FEU NON-RESPECTÉ

Entré en vigueur le 10 octobre 2025, le cessez-le-feu a très vite montré sa fragilité. Israël viole quotidiennement le cessez-le-feu<sup>2</sup>. Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, s'est dit « *profondément préoccupé par ces violations continues* », essentiellement de la part d'Israël.



Tour à tour, les journalistes partageaient le même sentiment de vide. Elles ne ressentaient absolument rien. Elles n'ont confiance ni dans les autorités israéliennes, ni dans les autorités étatsuniennes pour faire tenir ce cessez-le-feu. Elles redoutent par-dessus tout de devoir s'affronter à la réalité : tout est détruit à Gaza”.

Wafa Abdel Rahman - Présidente de Filastiniyat, organisation palestinienne qui soutient les femmes journalistes en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza

## DES CIVILS GAZAOUIS MEURENT ENCORE SOUS LES BOMBES



**Point 3 du plan Trump :** “Si les deux parties [Israël et le Hamas] acceptent ce plan, la guerre s'achèvera immédiatement, (...) toutes les opérations militaires, y compris les bombardements aériens et d'artillerie, seront suspendues ».

Depuis son entrée en vigueur, le cessez-le-feu a été continuellement enfreint. Israël continue de bombarder régulièrement la Bande de Gaza, tuant ainsi plus de 260 personnes depuis octobre 2025<sup>3</sup>. Dans ce contexte incertain, plusieurs responsables de l'administration états-unienne ont avoué être « *de plus en plus inquiets* » quant à l'avenir du cessez-le-feu.

## UNE AIDE HUMANITAIRE LARGEMENT INSUFFISANTE



**Point 7 du plan Trump :** « Dès l'acceptation de cet accord, une aide [humanitaire] complète sera immédiatement acheminée dans la bande de Gaza. (...) »

En août 2025, l'ONU a officiellement déclaré la situation de famine à Gaza<sup>4</sup>, utilisée comme arme de guerre par les autorités israéliennes, qui imposent un blocus quasi-total de l'aide humanitaire.

Dans un contexte où tout, à Gaza, relève de l'urgence absolue, seuls deux points d'accès (au sud et au centre) peuvent être empruntés par les convois humanitaires. **De plus, les autorités israéliennes limitent au maximum les organisations humanitaires autorisées à entrer<sup>5</sup>** via un nouveau processus d'enregistrement très contraignant mis en place en mars dernier. Les ONG concernées sont sommées de ne pas « participer à la délégitimation d'Israël » ou encore de fournir les détails complets de leurs employés Palestiniens, quitte à les mettre en danger.

**Ainsi, les principales organisations humanitaires se voient toujours refuser l'entrée sur le territoire. Et les Palestiniens de Gaza continuent de souffrir de la faim.**

<sup>2</sup> <https://news.un.org/fr/story/2025/11/1157931>

<sup>3</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/international/191125/ci-la-guerre-n-est-pas-finie-beita-en-cisjordanie-le-quotidien-de-la-violence-coloniale-israelien>

<sup>4</sup> La famine déclarée pour la première fois à Gaza

<sup>5</sup> Gaza. Israël menace d'interdire les ONG humanitaires | ONG CARE

## ☛ UNE PARTIE DES OTAGES DÉCÉDÉS ENCORE À GAZA



**Point 4 du plan Trump :** « Dans les soixante-douze heures suivant l'acceptation publique de cet accord par Israël, tous les otages, vivants ou morts, seront rendus. »

Depuis la signature du cessez-le-feu, le Hamas a libéré les vingt otages encore vivants. Mais n'a restitué qu'une partie des dépouilles sur les 28 corps des captifs retenus, arguant de difficultés à les retrouver et à accéder aux corps sous les décombres. La principale association israélienne militant pour la libération des otages à Gaza avait appelé à suspendre les prochaines étapes de l'accord de cessez-le-feu tant que le Hamas n'aurait pas rendu, argument instrumentalisé par Benjamin Netanyahu pour bombarder à nouveau Gaza.



**La Cour internationale de Justice exhorte Israël<sup>6</sup> à laisser entrer l'aide humanitaire**

Dans un avis consultatif rendu en octobre 2025 suite à la saisine de l'Assemblée générale des Nations unies, la CIJ rappelle à Israël ses obligations en tant que force occupante et membre de l'ONU<sup>7</sup>. Selon elle, Israël doit assurer la fourniture directe des vivres, soins médicaux et biens essentiels et ne peut empêcher d'autres acteurs de le faire.

Dans ce contexte, la Cour estime que l'UNRWA (agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens), dont Israël avait interdit de force les activités, « est indispensable à court terme pour assurer un approvisionnement suffisant à Gaza ».

# UN PLAN TAILLÉ SUR MESURE POUR ISRAËL

## ☛ LES CONDITIONS DE RETRAIT DE L'ARMÉE ISRAËLIENNE DE GAZA BEAUCOUP TROP FLOUES



**Point 3 du plan Trump :** « (...) les lignes de front resteront figées jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour un retrait par étapes. »

Selon le plan, Israël devrait opérer un retrait en trois étapes successives. **Cependant, aucun calendrier n'a été imposé au gouvernement israélien, et rien ne précise quelle est la « ligne convenue » de la première partie du retrait**, ni quelles sont les « conditions » devant être réunies pour les étapes suivantes.

De plus, la fameuse "ligne jaune"<sup>8</sup> derrière laquelle l'armée israélienne s'est retirée à Gaza n'est pas physiquement marquée. Ainsi, depuis le début du cessez-le-feu, plusieurs citoyens Gazaouis ont été abattus sous prétexte qu'ils avaient dépassé la zone autorisée... zone qu'ils ne peuvent donc pas voir.

## ☛ UN FAUX DÉSENGAGEMENT D'ISRAËL À GAZA

**Selon le plan proposé par Trump, Israël gardera le contrôle de toutes les frontières de Gaza**, y compris celle partagée entre le territoire palestinien et l'Égypte. C'est un gain majeur pour l'Etat hébreu. Israël gardera également le contrôle sur une "zone tampon" permettant de maintenir une distance entre les zones d'habitation israélienne à la frontière et les Palestiniens, zone dont la taille n'a pas été définie.

## 👉 AUCUNE MENTION DE LA CISJORDANIE MALGRÉ L'EXPLOSION DES VIOLENCES ET UNE ANNEXION DE FACTO

Cette partie des Territoires Occupés est totalement absente de la feuille de route proposée par les Etats-Unis : elle n'apparaît ni dans le plan Trump, ni dans la résolution américaine adoptée par l'ONU le 17 novembre dernier.

Pourtant, cette question ne peut être isolée de Gaza, et doit être vue comme une prolongation du génocide. Depuis octobre 2023, plus de 1000 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne ou par des colons<sup>9</sup>, en toute impunité et avec le soutien affiché du gouvernement israélien. Ces derniers attaquent des villages palestiniens en moyenne cinq fois par jour.<sup>10</sup> Cette violence structurelle ne peut être ignorée par la communauté internationale, qui a le devoir de dénoncer cette annexion de facto et le régime d'apartheid mis en place par le gouvernement israélien.

La question est d'autant plus urgente que les députés israéliens d'extrême-droite ont fait voter un projet de loi préliminaire sur l'annexion de la Cisjordanie, où sont installés plus d'un demi-million d'Israéliens.

**700 000**

**COLONS SONT ILLÉGALEMENT INSTALLÉS EN CISJORDANIE**

**3 400**

**LOGEMENTS ISRAËLIENS ENTRE JÉRUSALEM-EST ET LA COLONIE DE MA'ALE ADUMIM PRÉVUS DANS LE NOUVEAU PROJET E1.**

**CE PROJET COUPERAIT LA CISJORDANIE EN DEUX.**

## DES PALESTINIENS DÉPOSSÉDÉS DE LEUR AVENIR

### 👉 UNE MISE SOUS TUTELLE OCCIDENTALE DE GAZA

Le plan Trump et la résolution des Etats-Unis proposée à l'ONU écartent pour une durée indéterminée la possibilité que les dirigeants palestiniens -hors Hamas- soient impliqués dans l'avenir de Gaza, ce dont s'est targué Benjamin Netanyahu, qui prône une enclave dirigée ni par le Hamas, ni par l'Autorité Palestinienne. Ainsi, en l'état, les Palestiniens ont une marge de manœuvre très limitée quant à leur propre destinée politique. De plus, personne ne sait quelles personnalités feront partie du comité palestinien « apolitique ».

Par ailleurs, la mise en place et la composition du "Conseil de la paix" apparaît hautement problématique. Emanation des pays occidentaux, excluant totalement tout représentant palestinien, ce Conseil serait présidé par Donald Trump, soutien inconditionnel du gouvernement israélien. Il serait également dirigé par Tony Blair, tristement célèbre au Moyen-Orient pour avoir apporté son soutien à la guerre en Irak (et ses conséquences dévastatrices dans la région) ; et ancien premier ministre du Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale en Palestine. Autant d'éléments vivement critiqués dans les médias arabes.


<sup>9</sup> <https://www.un.org/unispal/document/ohchr-press-release-17oct25/>

<sup>10</sup> <https://orientxxi.info/palestine-en-cisjordanie-la-brutalite-des-colons-en-roue-libre,7930>

De son côté, la résolution 2803 des Etats-Unis adoptée le 17 novembre 2025 par le Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>11</sup> prévoit la mise en place d'une "force internationale de stabilisation", déployée dans l'enclave gazaouie au moins jusqu'en 2027. Cette force serait placée non pas sous mandat de l'ONU mais sous autorité du Conseil de la paix présidé par Donald Trump, **et risque donc de constituer une nouvelle forme d'occupation étrangère hors du cadre traditionnel du droit international**. Posant notamment des questions sur le contrôle et la redevabilité d'une telle force.

De son côté, la Déclaration franco-saoudienne de New-York<sup>12</sup> réaffirme la souveraineté des Palestiniens et le rôle central de l'Autorité Palestinienne. Mais sa gouvernance future reste largement conditionnée à des réformes floues et imposées de l'extérieur.

## UN ÉTAT PALESTINIEN QUI SEMBLE PLUS IMPOSSIBLE QUE JAMAIS

 **Point 19 du plan Trump :** « À mesure que le redéveloppement de Gaza progresse et quand le programme de réforme de l'Autorité palestinienne sera fidèlement mis en œuvre, les conditions pourraient enfin être réunies pour ouvrir une voie crédible vers l'autodétermination et la création d'un État palestinien, que nous reconnaissons comme étant l'aspiration du peuple palestinien. »

La mention de la création d'un Etat palestinien était certes inespérée, mais essentielle pour que les pays arabes de premier plan – Arabie saoudite, Egypte, Jordanie, Qatar – acceptent le plan proposé par Donald Trump. Cependant, le "programme de réforme de l'Autorité palestinienne" n'est pas précisé, **laissant craindre une tutelle du "Conseil de la paix" occidental pour une durée indéterminée.**

De plus, le fait que la Cisjordanie ne soit jamais mentionnée laisse craindre que le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien est tout sauf acquis. Tout plan de « paix », toute possibilité d'un Etat palestinien concret passe aussi par un retrait d'Israël de Cisjordanie, conformément à la résolution onusienne du 18 septembre 2024<sup>13</sup>, qui donnait un an à Israël pour se retirer, et démanteler les colonies.

**Ainsi, en aucun cas le scénario proposé par Donald Trump ne garantit le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination.**



## LA DÉCLARATION DE NEW-YORK, ENTRE AVANCÉES ET DÉCEPTIONS

Portée par la France et l'Arabie Saoudite et adoptée par une large majorité de l'AGNU, la Déclaration de New York se présente comme une feuille de route internationale pour relancer le processus politique et concrétiser la solution à deux Etats. Cependant, plusieurs éléments interrogent sa cohérence avec les droits fondamentaux des Palestiniens. En effet, ce plan ne donne aucun cadre précis sur les conditions de retrait d'Israël du Territoire Palestinien Occupé, ne mentionne aucune mesure pour mettre fin à l'impunité du gouvernement israélien, reste en partie alignée sur une logique de gestion politique sous supervision internationale, plutôt que sur une véritable mise en œuvre du droit international.

6 <sup>11</sup> <https://press.un.org/fr/2025/cs16225.doc.htm>

<sup>12</sup> <https://onu.delegfrance.org/declaration-de-new-york>

<sup>13</sup> L'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité une résolution exigeant la fin de l'occupation de la Palestine par Israël | ONU Info

# LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE APPELLE LA FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À AGIR POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

Le CCFD-Terre Solidaire appelle la France à s'engager pour la fin de l'impunité, en soutenant les mécanismes internationaux de justice, en conditionnant ses relations bilatérales avec Israël au respect du droit international, et en plaidant pour une solution politique inclusive avec les acteurs palestiniens.

Nous demandons :

## → DE FAÇON URGENTE ET IMMÉDIATE :

☞ Une pression politique maximale pour garantir la mise en œuvre effective du cessez-le-feu et son respect par les deux parties : déblocage immédiat et total de l'entrée de l'aide humanitaire dans l'enclave gazaouie, restitution de tous les corps des otages, retour de tous les prisonniers politiques palestiniens et fin définitive des bombardements israéliens.

☞ Rappeler le soutien politique, technique et financier de la France aux juridictions internationales pour s'assurer que les accusations de crimes de guerre, crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité durant le conflit à Gaza fassent l'objet d'enquêtes indépendantes, et que leurs responsables soient traduits en justice.

☞ S'assurer de la mise en place de mécanismes de consultation de la société civile palestinienne concernant l'avenir de Gaza.

## → SUR LE LONG TERME :

☞ Conditionner les relations politiques et économiques de la France avec Israël à la fin du régime d'apartheid, de la colonisation illégale et de son occupation des territoires palestiniens, conformément à la résolution onusienne de septembre 2024 votée par la France.

☞ Soutenir le travail de la justice internationale, y compris la demande de mandats d'arrêt du procureur de la Cour pénale internationale, pour mettre fin à l'impunité et garantir aux victimes des graves violations des droits humains – notamment les actes constitutifs du crime de génocide à Gaza – accès à la justice et à des réparations.

☞ Faciliter la saisine de la justice internationale (CPI) sur la commission du crime d'apartheid tel que défini en droit international par l'État d'Israël dans les Territoires Palestiniens Occupés, en Israël et auprès des réfugié.e.s palestinien.e.s

☞ Mettre fin à tout commerce avec les colonies israéliennes, afin de se conformer à l'avis de la CIJ de septembre 2024 exhortant les Etats tiers à ne pas soutenir indirectement l'occupation israélienne.

## CONTACT :

Sarah Lecoq, Chargée de plaidoyer Conflits et Droits humains  
s.lecoq@ccfd-terresolidaire.org / 07 65 22 18 29



Comité Catholique contre la Faim  
et pour le Développement -  
Terre Solidaire  
4, rue Jean Lantier - 75001 Paris  
Tél : 01 44 82 80 00

Suivez notre actualité



ccfd-terresolidaire.org

DPL/PVE/028-2025  
Dépôt légal novembre 2025

Conception graphique : Charlie Coulot